



ILLFURTH



FETE des RUES & MARCHÉ aux PUCES



JEUDI de l'Ascension

14 mai 2026

de 7h00 à 17h00



organisés par l'Association Municipale des Sociétés Locales,



Mairie d'Illfurth : 2 route d'Altkirch 68720

Marché aux puces, buvette, sandwiches, pâtisseries, animations diverses
Repas à partir de 11h30 (grillades et tartes flambées)

Les inscriptions ne seront prises en compte qu'à réception du talon d'inscription dûment rempli, impérativement accompagné des documents exigés et d'un chèque bancaire rédigé à l'ordre de l'AMSL ILLFURTH. **Aucune inscription ne peut être enregistrée ni validée par téléphone.**

A adresser à : **Mairie Illfurth, FETE DES RUES, 2 route d'Altkirch, 68720 Illfurth**
ou **fdrillfurth18@gmail.com**

Renseignements (uniquement): **07 50 37 24 58** (du lundi au vendredi de 10h à 16h)

Veillez joindre impérativement à votre bulletin d'inscription :

- Une photocopie de carte d'identité ou de permis de conduire de l'exposant
- Un extrait Kbis à jour pour les exposants commerçants.
- Un chèque bancaire à l'ordre de **AMSL ILLFURTH**

Informations importantes :

- **Tarif pour particulier**, par emplacement de 5m : **15 €**
- **Tarif pour commerçant**, par emplacement de 5m : **25 €**
- **Délai ultime** pour la réception des inscriptions :
 - Pour les **résidents d'Illfurth uniquement** : **le vendredi 1 mai 2026**
 - Pour les **non-résidents d'Illfurth** : **le vendredi 8 mai 2026**
- Les inscriptions reçues au-delà seront traitées en fonction des emplacements restants.
- Celles réalisées le jour du marché feront l'objet d'une majoration de **5 €** par emplacement.
- Les inscriptions sont traitées dans l'ordre de réception et ne sont pas remboursables.
- Tout véhicule stationné sur place, dont la longueur est **supérieure à 5 m** nécessite la réservation de **2 emplacements minimum**.
- **La confirmation sera envoyée de préférence par e-mail**

Pour des raisons de sécurité, la circulation des véhicules sera interdite sur l'ensemble de la zone du marché aux puces durant toute la manifestation, de 07h00 à 17h00.

Aucun départ anticipé avant 17h00 ne sera possible.

Prévoir de stationner votre véhicule en dehors de la zone avant 07h00 si nécessaire.

Merci de respecter les marquages au sol pour permettre la circulation des moyens de secours.

Nous vous prions de bien vouloir laisser votre emplacement et ses abords dans l'état dans lequel vous les avez trouvés en arrivant.

L'inscription et la participation à la fête des rues & au marché aux puces impliquent l'acceptation et le respect de l'ensemble des règles mises en place par l'AMSL.

L'AMSL se réserve le droit d'exclure les personnes qui ne respecteraient pas ces règles.

BULLETIN d'inscription

ILLFURTH - Fête des rues & marché aux puces - Jeudi 14 mai 2026

Talon à détacher et à renvoyer, accompagné du chèque,
Au plus tard le **1 Mai 2026 (pour les résidents d'Illfurth)**
Au plus tard le **8 Mai 2026 (pour les non-résidents d'Illfurth)**
à : **Mairie Illfurth, FETE DES RUES, 2 route d'Altkirch, 68720 Illfurth**

Nom :
Prénom :
Adresse :
CP :
Ville :
Tél :
Né le :/...../..... à :
Courriel :

Nombre d'emplacement(s) de 5 m demandé(s) :
Numéro(s) d'emplacement(s) demandé(s) :

Si particulier :

Ci-joint chèque de 15 € xnb emplacement(s) =€

Si commerçant :

Ci-joint chèque de 25 € xnb emplacement(s) = €

Je dispose d'un grand véhicule > 5m : oui / non *(si oui : prévoir 2 emplacements mini)*

Je dispose d'un grand parasol : oui / non

Je souhaite un branchement électrique : oui / non *(si oui : type branchement à préciser)*

Type de branchement électrique souhaité : 230 Vac / 380-400 Vac

(Un supplément de 5 € est demandé sur place pour tout branchement électrique. Il vous appartient de vous munir de tous les câbles, adaptateurs et rallonges nécessaires à votre raccordement. Ces matériels seront sous votre entière responsabilité et devront impérativement répondre aux normes de sécurité en vigueur.)

Nature du stand :

Une confirmation écrite vous sera adressée **de préférence par e-mail**.

Merci de remplir également l'attestation obligatoire au verso de cette feuille

ATTESTATION Sur L'Honneur

(à remplir **par le particulier** exposant et à remettre à l'organisateur de la fête des rues)

Je soussigné :

NOM

Prénom.....

Né(e) le/...../.....à

Demeurant à

Titulaire de la pièce d'identité :

Nature et N°

Autorité l'ayant délivrée :.....

Propriétaire du véhicule immatriculé

Exposant de la fête des rues se déroulant le Jeudi 14 mai 2026 à ILLFURTH, déclare sur l'honneur :

- Ne pas être commerçant
- Ne vendre que des objets personnels et usagés
- Ne participer qu'à titre exceptionnel à ce type de manifestations.
- **Ne pas vendre sur le marché aux puces des objets pouvant être assimilés à une arme, tels que pistolets en plastique pour enfant, pétards et autres claques-doigts.**
- Avoir pris connaissance du règlement de la fête des rues et marché aux puces, établi par l'AMSL, et s'engager à le respecter.

Je suis informé(e) qu'une fausse déclaration de ma part serait susceptible d'engendrer des poursuites pénales à mon encontre.

Fait à le Signature

Toute personne pratiquant le recel ou commettant des infractions assimilées ou voisines de celui-ci , violant les dispositions réglementant la vente ou l'échange de certains objets mobiliers est passible des sanctions prévues aux articles 321-1 à 321-8, R633-1à R633-5 et R 635-3 à R635-7 du Nouveau Code Pénal.

Tout professionnel participant à un marché aux puces les jours fériés , en infraction aux dispositions des articles 41a, 41b, 105a du code local des Professions (loi du 26 juillet 1900) et des arrêtés préfectoraux pris en application dudit code, est passible des sanctions prévues en son article 146a.Toute personne se livrant au travail clandestin ou ayant recours sciemment aux services d'un travailleur clandestin est passible des sanctions prévues aux articles L362-3à L 362-6 du code du travail.